

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du
Conseil Municipal

D.C.M : N°02 -3
Objet : Projet
RIFSEEP soumis à
l'avis du Comité
Social territorial

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA (Proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée :
Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA-ZANNA)

Monsieur EVIN Franck a été élu Secrétaire de séance.

Suite aux observations émises par les services de l'Etat, le RIFSEEP mis en place par délibérations du 25/11/2019 et du 14/12/2023 doit être revu et actualisé.

Les services de l'Etat demande d'abroger les délibérations concernées et de redélibérer après avis du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire présente un nouveau projet de délibération.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'abroger les délibérations du 25/11/2019 et du 14/12/2023 ;
- de présenter à l'avis du Comité Social Territorial le nouveau projet de délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **20.02.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 16 février 2024

Le Maire,
Christian SANS

